



# BULLETIN MUNICIPAL DE CHOISY

## PRINTEMPS-ETE 2021

[www.choisy.fr](http://www.choisy.fr)

[mairie@choisy.fr](mailto:mairie@choisy.fr)

tél. 04 50 77 41 56

LE CHOISY-LIENS

N°38-1



Choisyliennes, Choisyliens,

Avec le printemps votre bulletin arrive enfin! ..Faute d'animation locale—encore une fois à cause de la situation sanitaire— nous avons limité la communication à notre site et à la newsletter mensuelle qui est diffusée uniquement par mail à tous ceux qui donnent leur adresse mail en mairie. Celle-ci permet de vous donner des informations de manière plus régulière. N'hésitez pas à vous abonner !

Les élections approchent; vous trouverez en page ci-contre des premières informations sur ces journées citoyennes « spécial Covid » et vous aurez dans la prochaine newsletter des précisions sur leur déroulement. Les personnes qui vous recevront seront soit vaccinées, soit testées. Il va falloir faire preuve de patience et de respect des règles mises en place pour prévenir toute contamination. Je vous remercie d'avance de votre participation.

Vous trouverez également dans votre Choisylien de nouvelles rubriques ainsi que l'avancement des travaux d'assainissement et du bâtiment multiservices du chef lieu...l'inauguration approche ! Enfin... si le virus ne joue pas encore de mauvais tour ! A noter que dans ces conditions, nous n'avons pas indiqué d'agenda communal, faute de certitudes.

En plus des informations habituelles sur la vie des petits et grands à Choisy, communales associatives et scolaires, nous avons décidé de faire un guide détachable « pour bien vivre ensemble sur notre territoire », dans l'espoir que nous arriverons à une situation plus apaisée, sans être obligés de faire intervenir la police municipale que nous partageons avec les autres communes de la CCFU. Le télétravail, les confinements répétés, le couvre-feu...tout ça a mis les nerfs de beaucoup d'entre nous à rude épreuve. Essayons tous de rester dans un esprit de conciliation.

Avec un peu de chance, cet été verra une sortie au moins partielle de la crise que nous vivons actuellement et nous pourrions nous ressourcer positivement.

Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous autour d'un verre de l'amitié dès que cela sera possible...

Votre Maire

*Yves Guillotte*



## Cérémonie du 8 mai

Encore une fois, les restrictions de rassemblement données par la préfecture pour limiter les risques Covid étaient d'actualité pour la cérémonie de commémoration du 8 mai ...mais l'hommage à nos morts n'a pas pour autant été oublié.

Comme le voulait la réglementation préfectorales, élus et AFN se sont réunis sans public autour du monument aux morts pour déposer une gerbe.

RENDEZ-VOUS LE 11 NOVEMBRE, TOUS ENSEMBLE CETTE FOIS ?



**Responsable publication : Monsieur le Maire**

**Réalisation : Commission communication avec la participation des élus, des associations, des enseignants et des habitants**

**Impression : Photoplan 74600 SEYNOD ANNECY**

**Couverture : Enfants de Choisy. Merci à Mme Julie Tondeur**



Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en format IMAGE haute définition), des graphismes, des articles sur un évènement à Choisy (sans mise en page, ni texte scanné, merci).



## RENDEZ-VOUS LES 20 ET 27 JUIN 2021 POUR ELIRE A LA FOIS VOS CONSEILLERS :

### A LA REGION AUVERGNE-RHONE ALPES

Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans, au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

### AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans. Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

## La notion de compétence : qui fait quoi au niveau régional et départemental ?

Les collectivités territoriales disposent traditionnellement d'une clause générale de compétence, leur permettant de régler par leurs délibérations toutes les affaires relevant de leur niveau. **Depuis la loi précitée du 7 août 2015 (loi NOTRe), cette clause générale de compétence ne bénéficie plus qu'aux communes**, les attributions des départements et des régions étant désormais limitativement énumérées par la loi.

Le législateur s'est efforcé, depuis le début du processus de décentralisation, de dégager des blocs homogènes de compétences, spécifiques à chaque niveau de collectivité. Ainsi les communes exercent-elles leurs principales compétences en matière d'urbanisme, de logement et d'environnement. **Les départements** ont la responsabilité de deux grands domaines : l'action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active) et l'aménagement de l'espace (équipement rural, ports maritimes et intérieurs, aérodromes, routes départementales). Enfin, **les compétences des régions** recouvrent essentiellement la formation, le développement économique, l'aménagement du territoire et les transports non urbains.

**Toutefois, de nombreuses compétences (sport, tourisme, promotion des langues régionales, éducation populaire, etc.) sont encore partagées entre les différents échelons de collectivités.** Ainsi, en matière scolaire, l'enseignement primaire relève des communes, les collèges des départements et les lycées des régions. L'exercice de certaines compétences partagées peut, depuis la révision constitutionnelle de 2003, donner lieu à désignation d'une collectivité « chef de file », chargée d'organiser les modalités de l'action commune de plusieurs collectivités.

Source : [www2.assemblee-nationale.fr](http://www2.assemblee-nationale.fr)

## LOI POUR UNE SECURITE GLOBALE PRESERVANT LES LIBERTES

La proposition de loi « *Pour une sécurité globale préservant les libertés* » a été adoptée au Sénat puis à l'Assemblée nationale en lecture définitive le 15 avril dernier. Les différents décrets d'application seront bientôt publiés au Journal officiel. Le concept de sécurité globale repose sur l'idée qu'il convient de mieux articuler le travail entre la police et la gendarmerie, la police municipale et le secteur de la sécurité privée.

Entre autres, elle renforce à titre expérimental les pouvoirs de police municipale et elle règlemente le secteur de la sécurité privée en pleine croissance. Cette loi encadre également l'usage de la vidéoprotection, des caméra-piétons, des caméras embarquées et des drones par la force publique. Elle prévoit des sanctions en cas d'agressions ou de provocation à l'identification des policiers

**A NOTER A CE SUJET** L'article 24, dont la [rédaction avait été précisée par le gouvernement\(nouvelle fenêtre\)](#), modifiait initialement la [loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse](#) pour créer un délit de diffusion malveillante d'images des forces de l'ordre. **Cet article a été réécrit par le Sénat.** Il insère dans le code pénal un **nouveau délit de provocation à l'identification** d'un policier ou gendarme en opération, "dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique". Ce délit, puni de cinq ans de prison, est également applicable en cas de provocation malveillante de la famille d'un policier ou gendarme. L'article permet également de punir la création de fichiers informatiques à des fins d'identification malveillante d'agents publics.

### En savoir plus :

<https://www.vie-publique.fr/loi/277157-loi-pour-une-securite-globale-preservant-les-libertes>

## Bâtiment multi-activités du chef-lieu

Quelques vues du bâtiment au 3 mai 2021



Les travaux du bâtiment se terminent et si aucune entreprise n'accuse de retard, la mairie devrait pouvoir réceptionner le bâtiment en juin au plus tard. Il était temps ! Les effets de la crise ont retardé le chantier d'un an environ...

Nous espérons que d'ici juillet, vous pourrez boire un café en terrasse de l'auberge, tout en dégustant un bon croissant ou une vraie pâtisserie de la toute nouvelle boulangerie pâtisserie de Choisy ! Ou encore, il est permis de rêver, un repas à l'intérieur de la grande salle de l'auberge, si le temps n'est pas au beau fixe.

Pas d'inquiétude, nos commerçants sont déjà trouvés et ont hâte de se mettre à l'œuvre pour vous émoustiller les papilles !



## Fin des travaux aux Mégevands et aux Parents



Les travaux démarrés en juillet 2020 pour la tranche 2 et 3 d'investissement du SILA sur Choisy se sont terminés mi-mai 2021 : non seulement ces hameaux ont désormais l'assainissement collectif, mais ils ont également les réseaux électriques (éclairage, télécommunication) enterrés ainsi qu'une rénovation d'une partie des canalisations d'eau potable (par la CCFU).

La mairie remercie les riverains pour leur patience.



A noter :

Il y a eu également mise en place d'un point d'apport volontaire au niveau de la « fourche » au Chemin des Robettes avec un parking public pour 5 voitures pour permettre aux promeneurs de se garer plus facilement.

Petit à petit, le système de collecte collective se met en place.

## Reprise des travaux à Rossy

A partir de mi-mai pour une durée d'un mois environ, route du vieux Rossy, l'enfouissement des réseaux électriques et communication va continuer.

## QUI FAIT QUOI, DU ROBINET A L'EVACUATION DES EAUX USEES ?

L'eau que nous utilisons semble couler de source...et pourtant. Plusieurs structures publiques sont nécessaires pour nous apporter une eau potable dont la quantité et la qualité font l'objet de surveillance. Les sécheresses récurrentes sur notre territoire sont là pour nous rappeler que nous devons tous économiser l'eau potable et la réserver le plus possible à des usages où elle est nécessaire.

**Votre Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU)** se charge du prélèvement de l'eau brute (forages et captages), de son traitement et de la distribution de l'eau potable chez vous. Elle prend en charge l'entretien et le renouvellement des canalisations d'eau pour limiter les fuites sur le réseau. Elle bénéficie de subventions pour l'aider à investir dans l'amélioration du réseau (exemple récent aux Mégevands)

**Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)** traite et/ou contrôle les eaux usées en sortie des bâtiments : soit directement via l'assainissement collectif et les stations d'épuration, soit indirectement par le contrôle des installations individuelles

### PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 – 2031 DU SILA POUR CHOISY

Le schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA prévoit 43 tranches de travaux dont 4 sur Choisy : Chez Perroud, Au Château, les Crêts et les Prés du Seigneur. A terme le chef-lieu et Perroud seront donc complètement reliés, ce qui permettra de démarrer les programmes d'habitat collectif prévus dans le PLU.

Démarrage des prochaines tranches en 2024.

**Les 2 syndicats de bassin versant, Syr'Usse (SMECRU) pour les Usse et SILA pour le Fier et le Lac** agissent dans le cadre d'un « contrat de rivière » ou d'un « contrat de bassin ». C'est un accord technique et financier qui engage les acteurs locaux impliqués dans des objectifs de protection du milieu aquatique, de qualité de l'eau, de gestion équilibrée de la ressource en eau et de protection contre les inondations. Après avoir défini des enjeux et des objectifs communs, un programme d'actions concrètes est acté. Ces actions sont soutenues par des partenaires financiers, notamment par l'Agence de l'Eau.



Choisy est sur le bassin versant des Usse, sur le secteur dit des « Petites Usse ».

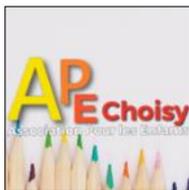
En savoir plus : <https://www.rivieres-usse.com/>

**L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** a pour mission la politique de l'eau sur 2 grands bassins hydrographiques. Elle définit son cadre d'action en fonction des spécificités de son territoire en s'appuyant sur un « parlement local de l'eau » (appelé « comité de bassin ») où sont représentés tous les usagers de l'eau, collectivités, industriels, agriculteurs, associations et les services de l'Etat. Elle est principalement financée par la **redevance sur la facture d'eau** et elle redistribue une partie des sommes prélevées sous formes d'aide, notamment aux syndicats locaux en charge de répercuter sa politique au niveau local. Cette politique est définie dans le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). **Le prochain SDAGE 2022-2027 met entre autres en priorité la lutte contre le changement climatique avec les économies d'eau et la désimperméabilisation des sols**

En savoir plus : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) et [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)

### SECHERESSES RECURRENTES ET PGRE (PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU)

L'insuffisance chronique de l'eau sur le bassin versant des Usse a conduit à son classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), par Arrêté Préfectoral. Une ZRE est une zone présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins des différents usages (agricoles, industriels, domestiques, milieu aquatique) » Art. R211-71 du Code de l'Environnement. Cette mesure rend obligatoire la réalisation d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). C'est dans ce contexte que le Comité de Rivières des Usse a adopté le 30 mars 2017 son PGRE. Le PGRE est donc également un document contractuel qui fixe les volumes d'eau maximaux pouvant être prélevés pendant les périodes d'étiage. **IL EST DONC ESSENTIEL D'ECONOMISER L'EAU EN PERIODE DE SECHERESSE**



## Des nouvelles de l'APE !!

Cette année est des plus atypiques, il faut le dire. Mais qu'à cela ne tienne, nous avons cherché à nous surpasser !

Sur ce premier semestre, nous avons tenté de nouvelles expériences, et ça a été une vraie réussite !

Plusieurs ventes en mode « click and collect » ont été réalisées :

- Le 14 novembre 2020, vente de pommes et de fromage de chèvre. Nous avons profité de cet événement pour vendre des masques en tissu taille enfant pour nos petits écoliers qui ont dû s'adapter aux nouvelles mesures gouvernementales
- Le 18 décembre 2020, vente de chocolats / café ainsi qu'une vente de livres de recettes *made in école de Choisy* ! Les enfants ont vraiment joué le jeu, et chacun y est allé de sa petite recette pour concevoir ce super livre de famille, à offrir pour Noël
- Mi-décembre 2020, vente de sapins de Noël. Click and collect mais aussi cette fois livraison à domicile, les bénévoles ont tout donné !



*Distribution des prospectus par les enfants*



*Fabrication des pieds des sapins et vente*



Certaines de ces ventes ont même été proposées à tout le village, et pas seulement aux familles d'enfants scolarisés.

Pour ce deuxième semestre, voici le programme prévu :

- une tombola (qui est pour le moment reportée, au vu de la situation sanitaire actuelle). Une nouvelle date sera transmise prochainement sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site de l'école.
- une chasse aux trésors, prévue le 26 juin pour remplacer la traditionnelle kermesse. Cet événement consistera en plusieurs parcours dans Choisy, adapté selon chaque tranche d'âge
- Un tournoi de pétanque pour petits et grands pour créer du lien à la rentrée de Septembre. La date sera annoncée sur le Facebook de l'APE

**N'oubliez pas de nous suivre sur les réseaux sociaux !  
Nous vous informons régulièrement de nos évènements.**

Retrouvez-nous sur  **APE DE CHOISY**

Soyez rassurés, nous prenons bien entendu toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des enfants et de leurs familles. Notre réflexion s'axe principalement sur ce sujet cette année, comme toute organisation.

Agissons tous ensemble pour amener aux enfants de l'école un peu de joie et de divertissement en participant financièrement à l'organisation de plusieurs activités scolaires !

En attendant de vous retrouver, prenez soin de vous et de vos proches,

**L'équipe de l'APE**

**Vous souhaitez nous rejoindre ?  
proposez vos idées ou devenir partenaire de l'APE ?  
Thibault : 0620392542**

## Club des Anciens ? Comité des Fêtes ?

La Covid 19 a stoppé tous les projets de 2020 dès que le confinement a été décrété et pour l'instant aucune activité n'a été reprise. Du nouveau à la rentrée ...

## Club Loisirs

Le Club Loisirs de Choisy existe depuis 1983 et permet aux habitants petits et grands de participer à des activités sportives, artistiques et culturelles à moindre coût, dans la convivialité et la simplicité. Les habitants peuvent ainsi partager leurs talents à travers les Ateliers des Arts tant pour les adultes que les enfants, et entretenir leur santé à travers les différentes disciplines sportives. Le Club héberge aussi en son sein, l'activité patchwork, le théâtre adultes et enfants ainsi que la bibliothèque et le CINEBUS (séances tous les quinze jours le jeudi soir). A ce jour, la plupart des activités sont interrompues en raison de la pandémie, **sauf la bibliothèque ainsi que l'assouplissement, le VTT enfants, le théâtre adultes, le yoga, la gym en « visioconférence » avec l'application ZOOM.**

**Théâtre Enfants** reprise des cours en extérieur après les vacances de Pâques.

**Bibliothèque** horaires adaptés pour continuer de vous recevoir dans de bonnes conditions (voir p. 18)

Pour profiter de ce lieu magique de lecture, le Club loisirs offre toute nouvelle adhésion adulte à la bibliothèque . Il suffit de posséder la carte du Club loisirs qui est familiale. L'adhésion est déjà gratuite pour les jeunes jusqu'à 18 ans. L'équipe Biblio vous accueillera avec plaisir en respectant les gestes barrières.

**Gym & Yoga via l'application ZOOM jusqu'à la fin juin**, afin de ne pas rester seul et

pouvoir passer un agréable moment ensemble, en attendant de tous se retrouver en présentiel dans la salle des fêtes. **Très facile d'utilisation !** il suffit de cliquer sur le lien que l'on vous enverra après avoir réceptionné votre règlement de 40 € pour 13 cours que vous enverrez à l'une des 2 responsables des cours, que vous trouverez ci-après.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement et pour votre inscription, à savoir pour =



- **La GYM = lundi de 19 Heures à 20 Heures 30** avec 1 h abdo fessier cardio – et ½ de stretching détente ... mais parfois décalé au mercredi => à noter que **les séances sont enregistrées et retransmises pour les absents** et !!! ça chauffe même en ZOOM ...

**Vous pouvez joindre Sandrine FERMIGIER au 06.09.83.14.58 pour tout renseignement complémentaire.**

- **Le YOGA = mardi de 19 Heures à 20 Heures**, même par Zoom, Magalie veille sur nous et nous réchauffe !!!

**Vous pouvez joindre Christine PALOMBOT au 06.80.78.76.08 pour tout renseignement complémentaire.**

**VTT** Les cours de VTT reprendront après les vacances de Pâques jusqu'à fin Juin.

**Nous sommes toujours à la recherche de personnes ayant un peu de temps libre pour apporter de nouvelles idées à une équipe dynamique et conviviale afin que notre association perdure en septembre prochain !**

Continuez de prendre soin de vous. A très vite! En espérant que vous serez nombreux à nous rejoindre !

## RECHERCHE CANDIDAT(E) POUR LA PRESIDENCE DU CLUB LOISIRS EN 2021 !

**Profil : un (une) habitant de bonne volonté, sans compétences spécifiques car il/elle sera secondée par une équipe : secrétaire, trésorier et membres du bureau.**

## Chemins Faisant



Depuis janvier 2021, le club a repris ses sorties du **mardi après-midi**, par groupes de 6 personnes. Pour éviter les regroupements, les lieux de départs sont différents pour chaque groupe. Au départ, et au retour, port du masque obligatoire, mais pas pendant la randonnée.

Lorsqu'il y a restriction comme en avril dernier - déplacement limité à 10 km - nous adaptons notre dispositif. Un lieu de départ dans chacune des communes (Choisy, Sillingy, Mésigny et Sallenôves) et deux départs de La Balme, pour être au plus près de nos membres, et toujours en respectant le port du masque et la distanciation.

De cette manière, nos marcheurs-ses peuvent continuer à **randonner sans risque**. Dès que les mesures sanitaires seront levées, nous pourrons reprendre les sorties selon le mode habituel.

**Tous renseignements :** Jean Excoffier au 06 28 32 19 77

**Site :** <https://cheminsfaisantchoisy.fr/>

## Petite Enfance

KARAPAT - avec son bus – est de retour le mardi à l'ancienne école de Véry. Après quelques travaux de mise aux normes par la commune et une permanence délocalisée à Sallenôves, cette crèche itinérante a repris du service sur Choisy.



## Les Choisyloups

Pendant les vacances de Février, qui se sont déroulées du lundi 8 Février au vendredi 12 Février 2021, nous avons mis en place un projet autour **du monde merveilleux de la grande Odysée**.

Durant ces vacances, nous avons abordé et fait découvrir aux enfants un événement international inscrit maintenant depuis plusieurs années dans notre patrimoine culturel **La grande Odysée Savoie Mont-Blanc** qui est, depuis sa première édition en janvier 2005, l'événement annuel du chien de traîneau en Europe. C'est la course à étapes la plus exigeante dans un décor alpin unique au monde. Cette année, un plateau sportif d'exception était attendu avec **68 mushers et leurs 600 chiens-athlètes** venant des grandes nations du mushing européen (France, Suisse, Espagne, Allemagne et Italie).



Notre souhait était qu'à travers ce thème, les enfants découvrent l'histoire de la course ainsi que sur les premières utilisations des chiens de traîneaux par le passé : les premières traces de chiens attelés à des traîneaux datent de plus de 4000 ans et ils ont été utilisés pour diverses raisons : moyen de transport pour les esquimaux, les trappeurs, les commerçants, les postiers, les explorateurs, les missionnaires ou encore la police. Ce n'est qu'au début du XXe siècle que le traîneau à chien est devenu un véritable sport.

Nous avons également abordé la problématique du réchauffement climatique pour susciter une prise de conscience des enfants.



Ces problématiques ont été abordées par le biais d'activités ludiques, de discussions, de débats autour d'histoires contées pour les plus petits ou encore d'extraits de films.

L'essentiel durant ces vacances était d'installer une atmosphère festive qui favorise une meilleure connaissance de notre environnement proche, mais aussi de faciliter l'entente des enfants entre eux à travers le partage, les connaissances, les expériences et les voyages de chacun des acteurs du centre de loisirs (enfants et animateurs).



Toutes les activités ont été amenées de façon ludique. Malheureusement nous n'avons pas pu faire la sortie luge pour cause de « Covid » et de température trop basse; cependant les enfants ainsi que l'équipe d'animation ont été ravis de leur semaine !!

Vivement les prochaines vacances !!!

**Rappel des dates d'ouverture du centre de loisirs cet été : du 7 juillet 2021 au 23 juillet 2021**

**Ouverture des inscriptions début juin 2021**

Autres possibilités pour l'accueil de vos enfants :

En plus des structures d'accueil des territoires voisins qui ont parfois des places disponibles, la MJC de Meythet propose de multiples activités les mercredi et pendant les vacances scolaires

site : <http://www.mjc-centresocial-victorhugo.com/vacances-et-mercredis/>

## Quoi d neuf du côté de la maternelle ?

Toutes les classes ont participé à LA GRANDE LESSIVE (manifestation où l'on accroche avec des pinces à linge des dessins d'adultes, d'enfants ...un peu partout dans le monde). Cette année, le thème était "JARDINS SUSPENDUS". Les parents ont pu venir découvrir les oeuvres des enfants dans la cour de l'école.



Les enfants ont assisté au spectacle BALUCHON présenté par la compagnie "REVES et CHANSONS". Ils ont été si sages et si attentifs que les artistes ont prolongé le spectacle avec des chansons et des danses. Ce moment festif nous a fait beaucoup de bien dans cette période compliquée.

Comme nous ne pouvons plus nous rendre au cinéma cette année, le cinéma est venu à nous avec la fête du court-métrage, toutes les classes ont assisté à des projections de petits films d'animation



## Et à l'école élémentaire ?



Jeudi 19 et vendredi 20 novembre dernier, un animateur du centre KAPLA de Lyon est venu nous proposer de réaliser des constructions communes par classe. Toutes les classes de l'école ont participé à une animation KAPLAS et voici en photos leurs magnifiques réalisations. Impressionnant ce que que l'on peut faire avec de simples petits bouts de bois !



Les élèves de l'école élémentaire ont également profité de belles journées d'hiver pour investir le sentier des écoliers et se rendre au parcours de santé, sur les hauteurs de Choisy, dans la forêt communale.

Malgré les masques, un bon bol d'air !



## FONCTIONNEMENT 2020

**Recettes : 1 467,2 k€**

### PRINCIPAUX POSTES

k€ = 1000 euros

**Dépenses : 984,4 k€**

COUPES DE BOIS, AFFOUAGE,

FERMAGES : **15 k€**

ATTRIBUTION DU FONDS

GENEVOIS : **338 k€**

AUTRES DOTATIONS, TAXES ET IMPOTS : **979 k€**

(dont contributions directes 556,6 k€, taxes électricité 37,8 k€, DGF = dotation générale de fonctionnement 169,8 k€, DSR = dotation de solidarité 38 k€, Dotation de péréquation 23,3 k€, FCTVA 4,6 k€, compensation taxe additionnelle 96,8 k€, taxes foncières et habitation 33,6 k€)

REMBOURSEMENTS PERSONNEL : **45,2 k€**

(maladie, agence postale, rétrocession salaires)

AUTRES RECETTES : **76,6 k€**

(dont 75,8 k€ pour garderie/cantine /centre loisirs, 9,4 k€ location salles et divers, 0,7 k€ concessions cimetière)

DIVERS REMBOURSEMENTS : GARDERIE ET

CENTRE DE LOISIRS : **13,1 k€**

ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT

DES BÂTIMENTS : **182,3 k€**

(dont 67,5 k€ pour l'électricité, 15,5 k€ fournitures d'entretien, 10 k€ entretien bâtiments, 20,9 k€ maintenance, 11,9 k€ assurance, 5,6 portage)

VEHICULES COMMUNAUX : **2,8 k€**

TERRAINS, BOIS ET FORETS : **25 k€**

13,7 k€ pour les bois et forêts, 4 k€ fleurissement, 7,3 k€ voirie)

CHARGES DE PERSONNEL : **559,4 k€**

(dont 277,4 k€ pour les titulaires et 53,3 k€ pour les non titulaires hors charge, 48,4 k€ pour les élus)

SCOLAIRE : **85,2 k€**

(dont 27,2 k€ transport, 23,2 k€ pour alimentation cantine, centre loisirs et garderie, 8 k€ fournitures et 22,9 k€ en prestation de services)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS & CCAS : **21,3 k€**

FRAIS DIVERS ET TAXES : **108,5 k€**

(dont intérêts emprunts 37,4 k€, FPIC 25,4 k€, FNGIR 35 k€, divers )

## INVESTISSEMENT 2020

**Recettes : 747,5 k€**

### PRINCIPAUX POSTES

k€ = 1000 euros

**Dépenses : 1602,6 k€**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 : **369,6 k€**

SUBVENTION AUBERGE : **247,8 k€**

FCTVA (remboursement TVA) : **67,3 k€**

TAXE D'AMENAGEMENT : **62,9 k€**

VOIRIE ET RESEAUX : **160,6 k€**

(dont 115,5 k€ pour les eaux pluviales, 45,1 k€ pour travaux voirie)

EMPRUNTS : **251,1 k€** et PORTAGE EPF : **17,5 k€**

EQUIPEMENT INFORMATIQUE MAIRIE ET ECOLE : **20,1 k€**

BATIMENTS : AUBERGE : **1132,3 k€**

DEPENSES DIVERSES : **20,9 k€**

(dont logiciel, régularisation terrain, mobilier école et cantine, outillage)

TAXES (montant inchangé mais transfert définitif de la part départementale à la commune: 12,03+11,83 = 23,86 %)	BASES PREVISIONNELLES	Taux d'imposition	PRODUIT FISCAL
Taxe foncier bâti	1 450 000 €	<b>23,86 %</b>	345 970 €
Taxe foncier non bâti	42 300 €	<b>56,28 %</b>	23 806 €
Contribution foncière des entreprises	FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE CCFU		
<b>PRODUIT FISCAL 2021.....</b>			<b>369 776 €</b>

# RESPECT ET SOLIDARITE

## POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR NOTRE TERRITOIRE

(petit aide-mémoire détachable de nos droits et devoirs d'habitant)



*Certains d'entre nous ont leur famille à Choisy depuis des générations, d'autres sont arrivés depuis des lustres, à une époque où la campagne n'était que peu construite...et d'autres encore se sont installés plus récemment pour bénéficier d'un cadre de vie agréable aux portes d'Annecy ou de Genève. Il y a ceux qui ne font que « dormir » à Choisy, au gré de leur travail, et ceux qui sont toujours sur place, dans les champs, dans leurs entreprises ou tout simplement à leur domicile. Ces modes de vie, à des allures et des intérêts différents, entraînent parfois des incompréhensions voire des frictions....*

*Ce petit guide est là pour servir de « pense-bête » en matière d'urbanisme, d'environnement et de nuisances, dans un contexte de densification de l'habitat.*

*Une collectivité n'est pas uniquement un ensemble de bâtiments individuels où « je fais ce que je veux chez moi »; c'est aussi une communauté d'humains qui doit arriver à se comprendre, se respecter et se rendre service, avec tolérance.*

*Vous trouverez donc aux pages suivantes quelques informations et conseils sur les troubles de voisinage, de salubrité publique ou d'atteinte à l'environnement .*

*Dans l'espoir que ces quelques pages permettront à tous de vivre dans un cadre plus apaisé,*

*Un grand merci !*

*Votre municipalité*

**CE GUIDE N'ABORDE PAS LA SECURITE DES HABITANTS : VOUS TROUVEREZ EN PAGE 21 DU CHOISYLIEN UNE PROPOSITION POUR METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SOLIDARITE AU SEIN D'UN VOISINAGE : DEVENEZ REFERENT DANS VOTRE HAMEAU POUR PERMETTRE A LA GENDARMERIE DE REAGIR PLUS VITE EN CAS DE CAMBRIOLAGE OU AUTRE COMPORTEMENT SUSPECT.**



**Chacun de nous doit veiller à limiter au strict minimum les nuisances sonores.** Celles-ci peuvent être sanctionnées lorsque ces bruits troublent de manière anormale le voisinage, **de jour comme de nuit** (entre 22h et 7h on parle de tapage nocturne mais il y a le tapage diurne...). Evitons des litiges inutiles !

Exemples (non exhaustifs) de sources de bruit qui, trop répétitives ou mal utilisées, peuvent incommoder le voisinage :

- **un animal domestique (aboiments, ...)**

Lorsque vous êtes au travail...votre chien aboie peut-être sans discontinuer! Avez-vous pensé à demander à votre voisin ? Il existe des dispositifs anti-aboiments efficaces pour limiter la gêne.

La nuit est faite pour dormir! Ne laissez pas votre chien ou autre animal réveiller inutilement le hameau, rentrez-le.

- **des appareils électroménagers**

Pensez à fermer vos fenêtres lorsque vous passez l'aspirateur par exemple si vous avez des voisins proches

- **des appareils de diffusion du son et de la musique**

L'été il fait chaud et les fenêtres sont ouvertes le soir : ne faites pas profiter vos voisins de votre émission de télévision ou de radio; il existe des casques très performants.

- **des instruments de musique**

Le petit dernier apprend le violon ? Vous souhaitez monter un groupe de musique dans votre garage ? Pourquoi pas mais faites en sorte de bien isoler phoniquement le local.

- **des outils de bricolage, jardinage, des matériels de travaux utilisés en dehors de l'horaire légal défini par arrêté municipal (et indiqué en page « infos pratiques » de tous les Choisyliens)**

Vous habitez dans une zone d'habitats denses ? Un lotissement ? Profitez d'une fête de hameau pour vous mettre d'accord avec vos voisins...pour éviter d'avoir sans arrêt un bruit de tondeuse dans les oreilles...

Vous avez des travaux urgents qui ne peuvent attendre ? n'hésitez pas à l'expliquer à vos voisins les plus proches. Si ce n'est pas habituel, pas de raison qu'ils ne l'acceptent pas !

- **des pétards et pièces d'artifices**

Limitez ceux-ci au 14 juillet ou à la Saint-Sylvestre ! Et faites attention que les débris n'atterrissent pas chez vos voisins. Attention : une réglementation spécifique existe avec 4 catégories. Vous ne pouvez utiliser que des feux de catégorie 1 ou 2 (interdits aux moins de 18 ans). En cas d'abus, la gendarmerie peut intervenir.

- **des jeux bruyants et des fêtes**

Les enfants qui hurlent, les jeux dans la piscine, les pétanques qui s'éternisent tard dans la nuit etc...là aussi tout est question de mesure et de respect, surtout si vos voisins ont leur terrasse juste à côté. Si vous prévenez vos voisins que vous allez faire une fête le soir, ils l'accepteront beaucoup plus facilement.

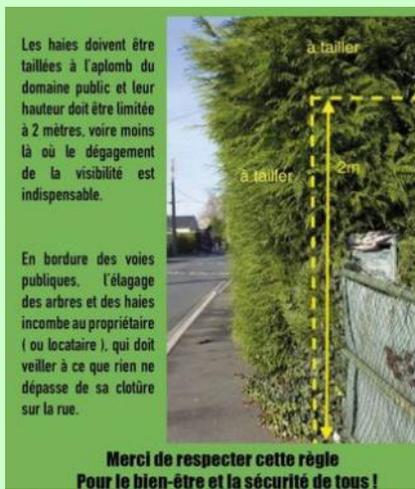
- **de certains équipements fixes intérieurs ou extérieurs, (chauffage, climatisation, filtration des piscines familiales, alarmes,...)**

Lorsque vous installez un équipement, faites insonoriser les appareils s'ils sont à faible distance des voisins

- **L'utilisation de véhicules motorisés**

L'usage d'un véhicule à moteur thermique (motos, quads, scooter...) ne doit pas être une cause de gêne pour votre voisinage. Ne laissez pas tourner de moteur inutilement et ne faites pas « vrombir » votre engin, quel qu'il soit !

**NB inutile de klaxonner quand vous quittez le domicile ou les amis ....ils savent que vous partez !**



**Chacun doit faire preuve de respect pour ne pas gêner votre voisinage ou la circulation et l'aménagement de l'espace public.** Les lois et les arrêtés préfectoraux et/ou municipaux encadrent notre vie citoyenne et, en dernier ressort, des amendes peuvent être administrées

Avant d'entreprendre des travaux pour votre habitat ou votre jardin, pensez bien à vérifier ces points :

- **La perte d'ensoleillement** est un préjudice que l'on peut subir lorsqu'une nouvelle construction est proche de notre maison. Elle est d'autant plus importante qu'elle peut nuire au bon fonctionnement de panneaux solaires ou d'une maison « à solaire passif ». Tout comme la **perte d'intimité** ou la **perte de vue**, il s'agit d'un trouble de jouissance qui peut être considéré comme **un trouble anormal de voisinage (TAV)** qui relève du CODE CIVIL.
- **La végétation « qui déborde chez le voisin »**. Respectez bien la limite minimale de 50 cm de la limite de propriété pour une hauteur maximale de 2m de végétation, et 2 m de la limite pour les autres...et **pensez à la perte d'ensoleillement pour vous et vos voisins lorsque les arbres seront grands !** Si vous ne voulez pas passer votre temps à tailler vos haies, limitez les haies de thuyas, de cyprès ou de lauriers aux endroits où vous avez réellement besoin d'un brise-vent ou brise-vue.
- **La végétation qui empiète sur la voie publique en hauteur (2 m maxi) ou en largeur** notamment dans les virages ou les carrefours (le PLU interdit désormais les haies trop près de ceux-ci) : risque d'accident où votre responsabilité peut être engagée ! Les haies qui ploient sous la neige ou dont l'ombre favorise le verglas sur la route, les branches d'arbre qui gênent lors du passage d'engins agricoles ou autres...

NB Les haies sont des lieux privilégiés pour la biodiversité et les oiseaux mais pas les haies uniformes de cyprès ou de thuyas, véritables « murs verts » peu accueillants pour eux. A limiter au maximum, d'autant plus qu'ils génèrent des déchets verts difficilement broyables. Quelques mètres suffisent souvent pour cacher sa terrasse de la vue.

- **Les abris, appentis, poulaillers et autres constructions annexes** : pensez aux bruits, odeurs et aspect extérieur avant de choisir l'endroit où vous les mettez...et n'oubliez pas l'éventuelle déclaration obligatoire selon le type de projet
- **La piscine** : à éloigner le plus possible des voisins et (piscine à déclarer en mairie si elle dépasse 10 m2)
- **Les dépôts de ferraille ou autres...** tout est question de proportion, de lieu et de temps d'entreposage. Ne transformons pas l'environnement en « poubelle » permanente
- **Les odeurs et les élevages** : à la campagne, il est normal d'avoir des animaux de basse-cour ou autres...selon l'espace dont on dispose pour ne pas être incommodé – ou incommoder les voisins—par les odeurs de déjections et les bruits à tout heure du jour et de la nuit...

**Autre point important : la divagation des animaux dans l'espace public,**

notamment des chiens, dont on retrouve les déjections un peu partout...sur la place de la mairie par exemple...

Vous n'y pensez sûrement pas mais les chiens, même « gentils », peuvent faire peur aux promeneurs ou provoquer un accident (notamment avec les 2 roues). En bande ils sont susceptibles de faire des bêtises ou attaquer un troupeau.

Et lorsque vous vous promenez avec eux dans les hameaux ou dans le jardin public, tenez-les en laisse. Ils n'ont pas à pénétrer dans les jardins privés ni à sauter sur quelqu'un.



# Chacun doit contribuer à la préservation et la protection de l'environnement

*Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement, y compris nocturne.  
(extrait Art L110-2 Code de l'Environnement)*

## POLLUTIONS DIVERSES

- **Air** : il est interdit de brûler des déchets verts, sources de particules fines nocives pour la santé de l'humain et pour la nature. Ne laissez pas tourner d'engin thermique inutilement.
- **Eau** : il faut être attentif de ne pas utiliser de produits chimiques, savons, peintures ou autres produits de bricolage sans récupérer les résidus qui ne doivent en aucun cas finir dans les eaux pluviales ou dans votre terrain. Il en va du bon état des sols, des nappes phréatiques et des rivières. Il est également interdit de déverser des eaux usées de l'habitat sans système d'assainissement en bon état.
- **Sols** : tous les déchets, qu'ils soient inertes (gravats, carrelage etc) ou de végétation ne doivent pas être jetés dans les espaces naturels; LA NATURE N'EST PAS UNE POUBELLE. Les déchetteries sont là pour les récupérer.
- **Lumière** : l'excès de lumière la nuit perturbe les rythmes de la nature. Pensez bien à éteindre votre terrasse ou votre jardin la nuit.

## LES ESPACES NATURELS

- Les espaces naturels ne sont pas des terrains de jeux et ne sont donc pas « aménageables » pour faire des cabanes, des circuits ou autres peintures sur les arbres et les pierres...Il faut dans la mesure du possible rester dans les chemins pour ne pas piétiner la flore et garder votre chien en laisse au moins au printemps en période de reproduction.
- Respectez la propriété privée...si vous traversez un champ, ne piétinez pas les cultures, refermez correctement les barrières et ne jeter pas de déchets; les agriculteurs vous seront reconnaissants
- Certains bois sont classés au PLU et même en propriété privé ils ne peuvent pas être coupés « à blanc »
- Certains sites sont classés espaces naturels sensibles et font l'objet d'une gestion ciblée pour préserver la biodiversité
- Les riverains des cours d'eau sont tenus d'entretenir ceux-ci ainsi que les berges pour que l'eau circule sans entrave. Voir guide du riverain sur <https://www.rivieres-usses.com/gerer-nos-milieus/entretien-des-berges/>

**PAS D'ENGINS MOTORISES SUSCEPTIBLES DE DERANGER LA FAUNE OU DE DETERIORER LA FLORE** DANS LES ZONES DE PROTECTION DEFINIES PAR L'ARRETE MUNICIPAL DU 29 MARS 2011 (PLAN DISPONIBLE SUR LE SITE OU EN MAIRIE); nous attirons votre attention sur le fait que la commune de Choisy comporte des espaces naturels sensibles (arrêtés de biotope) pour protéger des espèces remarquables. Le non respect constitue une infraction avec amende...

Lien du plan : <https://www.choisy.fr/REGLEMENTATION-DE-L-ACCES-A>

## ET EN ENVIRONNEMENT « URBAIN » ...

- Respectez les limitations de vitesse notamment dans la traversée du chef-lieu mais également sur les départementales où les riverains sont excédés par le danger que représentent certains conducteurs, pour qui les panneaux et les « ralentisseurs » ne suffisent pas...et il va sans dire que sur les petits chemins ruraux des hameaux, la lenteur est de rigueur !
- Suite à deux incidents en septembre dernier, nous vous rappelons qu'il est interdit de s'adonner au tir près des voies publiques et des habitations. Cela vaut également pour les tirs de flèches quelles qu'elles soient.

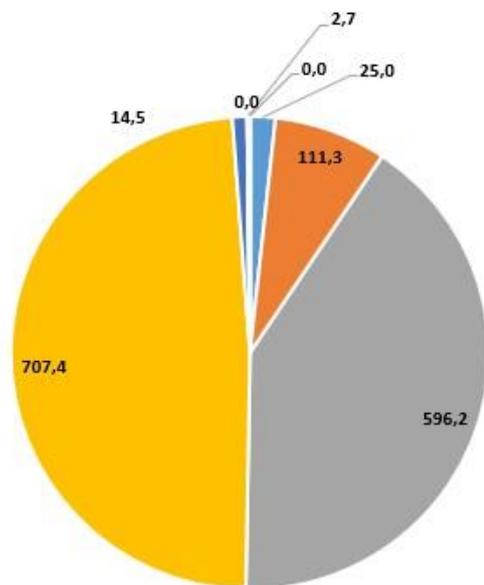
## FONCTIONNEMENT 2021

Recettes : 1457,1 k€

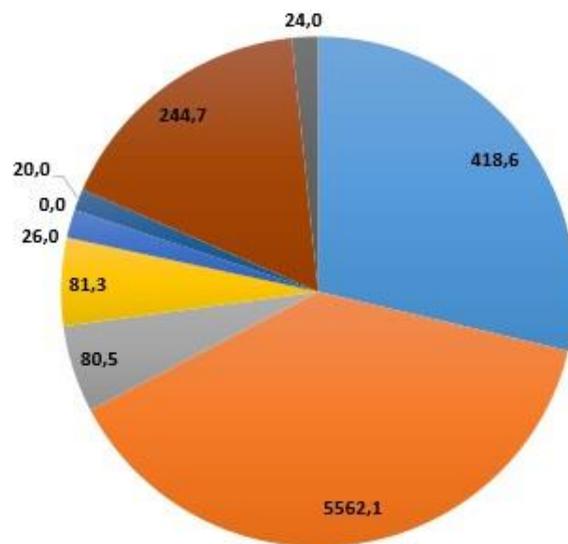
### PRINCIPAUX POSTES

k€ = 1000 euros

Dépenses : 1 457,1 k€



- Ch. 13 Atténuation des charges
- Ch. 70 Produits de service
- Ch. 73 Impôts et taxes
- Ch. 74 Dotations et participations
- Ch. 75 Autre produits
- Ch. 76 Produits financiers
- Ch. 77 Produits exceptionnels
- R. 001 Résultat reporté



- Ch. 11 Charges à caractère général
- Ch. 12 Charges de personnel
- Ch. 14 Atténuation de produits
- Ch. 65 Autres charges
- Ch. 66 Charges financières
- Ch. 67 Charges exceptionnelles
- Ch. 022 Dépenses imprévues
- Ch. 023 virement
- 042 Opération d'ordre

## INVESTISSEMENTS 2021

Recettes : 2 625,9 k€

### PRINCIPAUX POSTES

k€ = 1000 euros

Dépenses : 2 625,9 k€

Les deux postes principaux sont l'auberge et locaux d'activités dont le financement s'étale sur la période 2017-2021 et l'enfouissement des tranches 2 et 3 des réseaux aux Mégevands, Parents et à Rossy.



**667,9 K €**

AUBERGE COMMUNALE ET LOCAUX ACTIVITES



**365,1 K €**

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS



**170,8 K €**

REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS



**30 K €**

ETUDES ET ACQUISITION DE TERRAINS



**10 K €**

DIVERS PLU

**19 K €**

AUTRES BATIMENTS PUBLICS



**27,4 K €**

EQUIPEMENT ET MOBILIER DE L'ECOLE



**430 K €**

TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX et SECURISATION ENVIRONNEMENT

# Vie économique

Depuis plus d'un an maintenant, l'économie française fonctionne au ralenti et des pans entiers sont quasiment à l'arrêt. Des mesures de soutien ont été mises en place et un plan de relance général, financé en partie grâce à la cohésion européenne, va permettre d'injecter des sommes exceptionnelles dans l'économie pour redémarrer.

## Au niveau national

Un plan de relance de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de **3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion**. Ce plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose **des mesures concrètes et à destination de tous**. Que vous soyez un particulier, une entreprise, une collectivité ou bien une administration, retrouvez l'ensemble des mesures dont vous pouvez bénéficier dans le cadre du plan de relance !

En savoir plus : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-Covid-19/France-relance>



## Au niveau régional

### Accompagnement financier en période de crise sanitaire

La Région Auvergne Rhône-Alpes, la Banque des Territoires et les collectivités locales ont lancé le **Fonds Région Unie - Microentreprises & Associations** afin d'aider les auto- et micro-entrepreneurs, associations, entrepreneurs individuels et entreprises jusqu'à 20 salariés dans leur **besoin de trésorerie**. Cette aide consiste en l'octroi d'une avance remboursable de 3 000 € à 30 000 €, sur une durée de 5 ans dont 2 ans en différé.

- En savoir plus : <https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/micro-entreprise-associations#>
- Contacter Initiative Genevois : Floriane Masse, [masse@initiative-genevois.fr](mailto:masse@initiative-genevois.fr), 06 42 81 04 17

## Au niveau local : la CCFU vous aide

Et si la crise vous a donné des ailes, des envies de changement.... n'oubliez pas que la Maison de l'Economie Développement, à laquelle la CCFU adhère, est là pour vous accompagner dans votre création d'entreprise.

Tout sur : <https://www.med74.fr/>



Le dispositif Rez'Up de la MED, en 6 étapes, vous aide à réussir votre lancement !

A découvrir sur [www.rezup.org](http://www.rezup.org)

Ces aides sont dédiées au diagnostic des entreprises, à l'accompagnement, la formation, le conseil des dirigeants et de leurs salariés, jusqu'au **31 décembre 2021**.  
**Ne passez pas à côté !**

REAGIR est une action coordonnée et animée par la Maison de l'Economie Développement.

# Cadre de vie.....à l'heure du numérique

Le virus COVID nous a souvent relégués au domicile, en télétravail et/ou en visioconférence. La plupart d'entre nous se sont mis au tout numérique, avec plus ou moins de facilité... s'ils n'étaient pas très « branchés informatique ».

Faute de pouvoir recevoir les clients, les banques ont également supprimé les relevés papier et demandé par là même à leurs clients de se mettre au numérique.

Par ailleurs, l'Etat nous incite fortement à utiliser le numérique, notamment pour remplir nos déclarations d'impôts...désormais obligatoirement sauf exception justifiée.

Tout ceci n'est pas sans danger et il y a eu multiplication d'escroqueries et de demandes de rançon sur internet....à des entreprises, hôpitaux, collectivités et bien sûr particuliers, avec des techniques de plus en plus sophistiquées.

Ci-dessous un extrait du site de l'Etat qui comporte **des fiches pratiques** sur toutes les mesures citées :

En savoir plus : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr>



## Les 10 mesures essentielles pour assurer votre sécurité numérique

### 1. Protégez vos accès avec des mots de passe solides

Utilisez des mots de passe suffisamment longs, complexes et différents sur tous les équipements et services auxquels vous accédez, qu'ils soient personnels ou professionnels ou utilisez un gestionnaire de mots de passe

### 2. Sécurité numérique : sauvegardez vos données régulièrement

En cas de piratage, panne, vol ou perte de votre appareil, la sauvegarde est souvent le seul moyen de retrouver vos données (photos, fichiers, contacts, messages...). Sauvegardez régulièrement sur un support externe à votre équipement (clé ou disque USB) que vous débranchez une fois la sauvegarde effectuée

### 3. Appliquez les mises à jour de sécurité sur tous vos appareils dès qu'elles vous sont proposées

### 4. Utilisez un antivirus

Les antivirus gratuits ou payants permettent de se protéger d'une grande majorité d'attaques et de virus connus.. Vérifiez régulièrement que les antivirus de vos équipements sont bien à jour et faites des analyses (scans) approfondies

### 5. Téléchargez vos applications uniquement sur les sites officiels

N'installez des applications que depuis les sites ou magasins officiels des éditeurs (exemple : Apple App Store, Google Play Store) pour limiter les risques d'installation d'une application piégée pour pirater vos équipements. De même, évitez les sites Internet suspects ou frauduleux (téléchargement, vidéo, streaming illégaux) qui pourraient également installer un virus sur vos matériels.

### 6. Sécurité numérique : méfiez-vous des messages inattendus

En cas de réception d'un message inattendu ou alarmiste par messagerie (email), SMS ou chat, demandez toujours confirmation à l'émetteur par un autre moyen s'il vous semble connu et légitime.

### 7. Vérifiez les sites sur lesquels vous faites des achats

Avant d'acheter sur Internet, vérifiez que vous n'êtes pas sur une copie frauduleuse d'un site officiel, réfléchissez à la crédibilité de l'offre et consultez les avis pour éviter de vous faire voler vos coordonnées bancaires ou payer pour rien

### 8. Maîtrisez vos réseaux sociaux

Sécurisez l'accès à vos réseaux sociaux avec un mot de passe solide et unique, définissez les autorisations sur vos informations et publications pour qu'elles ne soient pas inconsidérément publiées ou utilisées pour vous nuire...

### 9. Séparez impérativement vos usages personnels et professionnels

**Afin que le piratage d'un accès personnel ne puisse pas nuire à votre entreprise, ou inversement !**

### 10. Sécurité numérique : évitez les réseaux WiFi publics ou inconnus

En déplacement hors de chez vous, privilégiez la connexion de votre abonnement téléphonique (3G ou 4G) aux réseaux WiFi publics souvent mal sécurisés, et qui peuvent être contrôlés ou usurpés par des pirates. Veillez à ne jamais y réaliser d'opérations sensibles et utilisez si possible un réseau privé virtuel (VPN).

## Cérémonie 11 novembre



## En avril au colombarium du cimetière de Choisy



## Roselyne Villalba à la retraite !

En mars 2021, Roselyne a dit au-revoir aux enfants du périscolaire de Choisy. Elle a consacré de nombreuses années à la cantine de l'école et s'est finalement occupée des enfants pendant les périodes de loisir.

Bonne retraite, Roselyne, et merci pour tout.

## Le jardin public se réveille !

Comme chaque année, le jardin de la mairie a besoin d'un petit toilettage pour retrouver sa beauté printanière. Quelques bénévoles sont venus nettoyer les chemins à la main car les collectivités publiques, les entreprises et aussi les particuliers ne doivent plus utiliser de pesticides dans les jardins et les espaces publics.

La commune de Choisy a signé la charte « objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages ». C'est plus de travail mais une nature mieux préservée. Les grands espaces verts sont laissés volontairement dans leur biodiversité naturelle. Observez les évoluer avec le temps !



## Le Père Noël est aussi passé à la cantine



## Commission Communale d'Action Sociale

A Noël 2020, petite parenthèse dans la vie Covid, avec la distribution des colis par les membres du CCAS aux personnes de la commune de plus de 80 ans, avec les gestes barrières, covid oblige.

Nous avons reçu un accueil chaleureux, malgré l'impossibilité de partager un moment convivial autour d'une table.

Notre repas printanier n'a pu être organisé, un repas automnal est en projet, et nous espérons reprendre les après-midis récréatifs du mardi, une fois par mois, pour partager un film avec un bon goûter.



**Changeons notre regard sur la « mauvaise herbe », aussi utile que la belle fleur !**

La protection de la biodiversité est un enjeu majeur au niveau planétaire : elle est menacée notamment par l'expansion de l'activité humaine et le changement climatique. En France, après avoir créé des parcs nationaux puis régionaux, l'Etat s'est doté au fil du temps de différentes lois et outils pour mieux préserver les zones naturelles et la biodiversité. Le PLAN BIODIVERSITE de 2018 comporte 6 axes (traduites en 90 actions) :

1. Reconquérir la biodiversité dans les territoires
2. Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
3. Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
4. Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité
5. Connaître, éduquer, former
6. Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

En savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite>

Dans ce contexte, au niveau local, différents types de protection ont été mis en place pour essayer de limiter la perte d'espèces :

- **Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)** qui règlementent les activités possibles sur des sites remarquables. A Choisy, nous avons la chance d'avoir 1 APPB avec 4 secteurs : 2 prairies sèches et 2 zones humides.
- **Les sites Natura 2000** (programme européen) pour préserver des espèces d'intérêt communautaire, par exemple le site des Ussets ou du Mont Vuache mais il y en a de nombreux sur la Haute-Savoie...

En savoir plus : <http://www.natura2000.fr>

- **les Espaces Naturels Sensibles**, avec le département qui a développé 2 outils, le **contrat de site** et le **contrat de territoire** (CTENS), pour aider les collectivités à préserver, protéger et valoriser les espèces identifiées comme menacées, au niveau national ou européen. Le CTENS vise à mettre en oeuvre une politique globale de préservation et de valorisation des espaces naturels sur des territoires écologiquement cohérents.
- Petit à petit la Haute-Savoie se quadrille d'ENS...**ce qui ne doit pas nous faire oublier la nature dite « ordinaire »** ! Elle est tout aussi nécessaire à l'équilibre des écosystèmes ...et notamment de l'humain. Lors des derniers confinements, nous avons tous eu le besoin de nous « ressourcer » en nous promenant dans les prés ou les bois.

Notre territoire fait donc partie depuis 2019 du **CONTRAT TERRITORIAL ESPACES NATURELS SENSIBLES MONTAGNE D'AGE—MANDALLAZ— BORNACHON** signé entre les élus locaux et le département. Celui-ci est un plan d'actions chiffré pour protéger et restaurer la biodiversité tout en sensibilisant la population à ces enjeux. Ce contrat est animé par la CCFU et comporte de nombreux plans de gestion de sites, notamment celui de la Mandallaz et des zones humides essentielles à l'alimentation de l'eau des rivières. **Les sites de l'APPB de Choisy en font partie.**

La gestion du CTENS nécessite la coopération de nombreux partenaires :

- Office National des Forêts (ONF) et CRPF (forêts privées) pour les massifs forestiers
- Syndicats de rivières (Syr'Ussets et SILA) pour les zones humides
- Associations de protection de la nature (ASTERS, FNE, LPO, etc)
- Associations de pêche et de chasse
- Agriculteurs exploitants et propriétaires (ENS n'implique pas forcément espace public, loin s'en faut !)
- Citoyens bénévoles lors d'animations ou d'actions de restauration et d'entretien \*

**\* Si vous souhaitez participer en tant que bénévole à la préservation de nos espaces naturels, n'hésitez pas à transmettre vos coordonnées à la mairie de Choisy. Nous manquons de bénévoles !**



**LES CONSEILS SONT DES REUNIONS PUBLIQUES  
CHACUN PEUT VENIR ECOUTER LES DEBATS**

## CHOISY

Il y a eu quatre conseils depuis le dernier Choisylien. Voici les délibérations petites et grandes qui nous semblent intéressantes pour les habitants. Nous n'avons pas indiqué les délibérations concernant le personnel ou la gestion financière « du quotidien ».

- **3 nov 2020** : règlement intérieur au sein du conseil municipal, opposition au transfert de la compétence PLU à la CCFU
- **17 déc 2020** : rapports d'activité 2019 de la CCFU pour l'eau et l'élimination déchets, avenant à la convention de mise à disposition de la police pluri-communale, retrait de la commune du groupement de commandes pour la vidéoprotection
- **5 mars 2021** : adoption budget annexe 2021 pour l'auberge communale, travaux de mise en souterrain réseaux électriques/télécom/éclairage public route de Mandallaz et à Ballaison, affouage 2021
- **7 avril 2021** : approbation des comptes de gestion et administratif 2020, affectation des résultats, adoption des budgets principal et budget annexe auberge communale 2021, vote du taux 2021 de la fiscalité locale (tableau), subvention CCAS 2021, approbation de modification des statuts de la CCFU pour intégrer la compétence mobilité (loi LOM) et la compétence création et gestion de maison de services publics (France Service)

## FIER&USSES

### QUELQUES DELIBERATIONS PRISES ENTRE OCTOBRE 2020 ET AVRIL 2021 :

la CCFU prend de nombreuses délibérations à chaque réunion (une vingtaine en moyenne), la plupart de gestion courante dans le cadre de ses compétences. Lors des 6 derniers conseils communautaires, ont été voté notamment :

- **13 oct 2020** : création des 10 commissions de la CCFU (cf le Mag CCFU); étude du **projet de territoire** avec analyse des besoins sociaux ; vote des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ; rapports 2019 sur le prix et la qualité de l'eau, la gestion des déchets et les services CCFU
- **12 nov 2020** : approbation du budget 2020 office du tourisme Alter'Alpa ; fixation des transports scolaires 2021/2022
- **10 déc 2020** : approbation du programme ENS pour 2021 et de la tarification de l'eau potable
- **11 février 2021** : prestation de services pour la **gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Chaumontet** (ouverte en avril 2021) ; démarrage du projet de déchetterie sur la Balme avec attribution de la mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage ; convention de prise en charge des points de collecte des déchets ménagers ; attribution de subventions pour logements aidés sur Sillingy (59) et la Balme (17). Débat d'orientation budgétaire 2021
- **11 mars 2021** : prise de compétence mobilité et création de maison de services au public (France Service) ; demande de subvention pour travaux aire de gens du voyage
- **8 Avril 2021** : signature d'une convention avec la MED (maison de l'économie développement) pour REAGIR (voir en p. 12) ; vote des comptes de gestion et administratifs 2020 des budgets principal et annexe et des budgets 2021 correspondants ; adoption des taux de fiscalité directe et des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

**Principaux points uniquement : l'intégralité du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est affiché sur les différents panneaux municipaux et disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :**

[www.choisy.fr](http://www.choisy.fr), rubrique « vie municipale »

[www.fier-et-usses.com](http://www.fier-et-usses.com), rubrique CCFU

## NAISSANCES



10/10/2020 MAIGRE Kylian  
 06/11/2020 BERRUYER Marcel  
 24/11/2020 CUVELIER Isaac  
 25/12/2020 DI SCALA MONATON Tom  
 09/01/2021 CLARET Raphaël  
 24/01/2021 QUÉRER Léon  
 23/01/2021 GARCIN BICAIS Roxane  
 26/01/2021 MARQUEGNIES Gabin  
 19/02/2021 LESNIER Louis  
 16/03/2021 BELLINI Simon  
 21/03/2021 BLAISE DA SILVA CORREIA Raphael  
 31/03/2021 ROGER Mia

*Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.*

## DECES

*Nos sincères condoléances aux familles*

02/11/2020 DEPOLLIER Jean-François  
 16/02/2021 GERLIER née MATHIEU Gisèle

## MARIAGES

*Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés*

14/01/2020 VENDETTI Léa et FOURNAGE Gabriel

## SECURITE : ADOPTONS LE DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE » DE LA GENDARMERIE NATIONALE

### QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relai entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adoptée et mise en œuvre.

### LES ACTEURS DU DISPOSITIF

#### LE MAIRE

Pivot du dispositif, le maire :

- Organise une réunion publique avec le responsable local de la gendarmerie pour présenter l'intérêt de la démarche, expliciter son contenu et détecter les personnes volontaires pour devenir « citoyen référent ».
- Signe un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent. D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.
- anime le dispositif (mise en place une signalétique spécifique « participation citoyenne », présentation publique annuelle du bilan, etc.)

Il peut y associer le service de police municipale et/ou le garde champêtre de sa commune.

#### LES CITOYENS RÉFÉRENTS

Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat.

Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier.

La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

#### LA GENDARMERIE

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.



Les communes de la Balme de Sillingy et de Sallenôves ont déjà signé une convention de participation citoyenne avec la gendarmerie. La mairie invite ceux qui le souhaitent à devenir référent citoyen de leur hameau (éventuellement deux sur les grands hameaux comme Very, Rosières ou Rossy). Si vous êtes intéressé, merci de vous manifester en mairie de Choisy ou par mail.

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	8h30 –12h	14h-17h	fermé	8h30-12h 14h—19h	14h-17h	fermé	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-16h	fermé	8h40-11h45 15h30-19h	8h40-11h45	fermé	fermé
<b>Arrêté sur le bruit, admis de</b> <b>NB : jours fériés</b>	8h-20h <b>10h-12h</b>	8h-20h <b>10h-12h</b>	8h-20h <b>10h-12h</b>	8h-20h <b>10h-12h</b>	8h-20h <b>10h-12h</b>	9h-12h 14h30-19h <b>10h-12h</b>	<b>INTERDIT</b>
Déchetterie d'Epagny	13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30
<b>NB LA DECHETTERIE EST FERMEE LES JOURS FERIES, ET L'HIVER ELLE FERME A 17H30 AU LIEU DE 18H30</b>							

## VOS CONTACTS CCFU

### CCFU – Sillingy (après la mairie) : Accueil

04 50 77 70 74 [accueil@ccfu.fr](mailto:accueil@ccfu.fr)

### Service facturation de l'eau :

04 50 77 24 04 [eau@ccfu.fr](mailto:eau@ccfu.fr)

### Service technique de l'eau :

04 50 77 15 34 [technique@ccfu.fr](mailto:technique@ccfu.fr)

### Service petite enfance :

04 50 77 70 74 [frothea@ccfu.fr](mailto:frothea@ccfu.fr)

### CCFU – La Balme de Sillingy (Iac) : Service transports scolaires :

04 50 77 24 03 [lpelletier@ccfu.fr](mailto:lpelletier@ccfu.fr)

### Service environnement :

04 50 77 71 17 [environnement@ccfu.fr](mailto:environnement@ccfu.fr)

### CCFU – La Balme de Sillingy (locaux à la mairie) :

#### Service aménagement territoire & urbanisme :

04 50 68 87 22 [urba@ccfu.fr](mailto:urba@ccfu.fr)

### CCFU – La Balme de Sillingy (maison des services à côté du Casino) :

#### Relais des assistants maternels :

04 80 73 00 22 – [ram@ccfu.fr](mailto:ram@ccfu.fr)

## BIBLIOTHEQUE - HORAIRES

lundi de 16h30 à 17h30,  
me et sa de 14h00-15h30,

### CINEMA

Cinébus tous les 15 jours  
programme sur [www.cinebus.fr](http://www.cinebus.fr)

## NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY	04 50 77 41 56
AG. POSTALE	04 50 77 41 49
POLICE MUNICIPALE	04 50 68 89 22
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
URGENCES EUROPE	112
ALLO ENFANCE	119
ALMA Maltraitements	3977
ADMR	04 50 68 76 56
SPA MARLIOZ	04 50 77 82 40

## SITES UTILES

MAIRIE CHOISY	<a href="http://www.choisy.fr">www.choisy.fr</a>
CCFU	<a href="http://www.fier-et-usses.com">www.fier-et-usses.com</a>
DEPARTEMENT HAUTE SAVOIE	<a href="http://www.hautesavoie.fr">www.hautesavoie.fr</a>

## QUELS PAPIERS CONSERVER ET COMBIEN DE TEMPS ?

Toutes les réponses sur [service-public.fr](http://service-public.fr)  
(menu PARTICULIERS puis PAPIERS CITOYENNETE)

## MEMO TRANSPORT

### Lignes 21 et 22

 Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Casino) ou Sillingy (et autant pour le retour).



Pour préparer un trajet en transport en commun en Haute-Savoie, le site : [www.mobicime.hautesavoie.fr](http://www.mobicime.hautesavoie.fr) contient toute l'information utile pour voyager sereinement de manière économique et écologique

## BON PLAN BUS

La Carte Déclic pour voyager à -50 % dans tout le département si vous avez moins de 26 ans : <http://carte-declic.cg74.fr/>

## COVOITURAGE LOCAL

### ET REGIONAL

[movici.auvergnernhonealpes.fr](http://movici.auvergnernhonealpes.fr)

et

[www.covoiturage-leman.org](http://www.covoiturage-leman.org)

## PARKINGS RELAIS

3 parkings à Choisy

- chef-lieu (cimetière)
- stade de Menulles
- école de Véry

+ Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy = arrêt bus à proximité.

**Vous souhaitez communiquer sur un évènement ?  
Les correspondants des journaux locaux sont à votre disposition :**

**LE DAUPHINE** : Monsieur Christian Lacôte

tél. 06 17 95 34 99. ou par mail : [christian-lacote1@orange.fr](mailto:christian-lacote1@orange.fr)

**L'ESSOR SAVOYARD** : Monsieur Nicolas-Jean Pricaz

Tél. 06 72 39 78 74 ou par mail : [nicolasjeanpresselocale@gmail.com](mailto:nicolasjeanpresselocale@gmail.com)

# CONTACTS ARTISANS & SERVICES

<b>CHOISY ETUDES</b>	Etudes EDF-GDF, topographie	04 50 77 32 44
<b>BRIN DE VERDURE</b>	Paysagiste	06 63 45 63 93
<b>PALOMBOT</b>	Transports, levage, manutention	06 70 16 40 84
<b>PL MAINTENANCE</b>	Mécanique poids lourds	06 34 30 45 90
<b>ALPES TRADITION ELECTRICITE</b>	Installations électriques	06 13 91 79 95
<b>E.S.M. RENOVATIN</b>	Multiservices	06 61 18 47 45
<b>CEDO TRAVAUX</b>	Neuf et rénovation	06 88 76 11 00
<b>E-AMENAGEMENT E. PERNOUD</b>	Menuiserie extérieur/intérieur	06 88 99 45 40
<b>BATI RENOVE</b>	Chauffage, plomberie et géométrie	04 50 77 19 31
<b>CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE</b>	Plombier, Chauffagiste	06 29 92 08 81
<b>RICHARD Jean-Pierre</b>	Peintre	04 50 77 21 66
<b>GRAVILLON</b>	Entreprise de peinture	04 50 22 35 92
<b>PRORENO</b>	Plaquiste, isolation, peinture	06 11 81 90 78
<b>GAL</b>	Travaux publics	04 50 77 41 98
<b>VISIO RENOV</b>	Menuiserie , vitrerie	06 10 58 61 08
<b>LACOTE BETEMPS</b>	Menuiserie bois et matière	0 450 77 44 26
<b>VARENIK OLIVIER</b>	Charpente, couverture, zinguerie	06 73 57 71 83
<b>CBTP</b>	Maçonnerie, carrelage, TP, piscine	04 50 05 07 23
<b>PERRIN Pascal</b>	Travaux d'étanchéité	04 50 77 42 75
<b>3B CONSTRUCTION</b>	Maçonnerie, rénovation	04 50 01 55 87
<b>RTP</b>	Terrassements divers	04 50 77 43 21
<b>TORRI Simon</b>	Plomberie chauffage (dépannage, rénovation)	06 48 41 63 97
<b>N &amp; B HANDYMAN SERVICES</b>	Travaux d'électricité - divers services de bricolage	06 72 37 10 15
<b>SERVICES</b>		
<b>GRASSI Annick</b>	Tarologue - détection aux baguettes de sourcier	06 89 52 92 00
<b>COURTOIS Yann</b>	Thérapeute géobiologue	06 88 83 98 73
<b>POPART ENSEIGNE</b>	Communication visuelle, enseigniste	06 24 08 51 85
<b>FLECHE TAXIS 74</b>	Toutes distances 7/7—agréé CPAM	06 60 42 11 47
<b>ORATIO IMMOBILIER</b>	Immobilier neuf et existant - financement	06 64 65 00 66
<b>COTE CAMPAGNE</b>	Salon de coiffure	04 50 77 32 44
<b>SAFTI</b>	Conseil indépendant en immobilier, BLONDET Jessica	06 35 13 32 03
<b>MARCHIONINI-BONATO Régine</b>	Praticienne énergétique	06 40 16 72 66
<b>CLAP &amp; CUT</b>	Vidéos de communication professionnels et particuliers	06 45 07 84 35
<b>HELLEBUYCK Candice</b>	Hypnothérapeute	06 30 57 91 97
<b>LAVOREL Pascale</b>	Aide administrative - Ecrivain public	06 60 04 06 24
<b>ENGELS Fanny &amp; CURIEN Alan</b>	Cabinet infirmier Libéral	07 88 69 51 46
<b>BALME AND BIKE-BASTIAN Laurent</b>	Moniteur VTT	06 88 82 03 82
<b>CHOMAT-GRAF Sylvie</b>	Réflexologie - spécialisation bébé et femmes enceintes	06 52 17 32 17



## ALTER'ALPA TOURISME

Vient de publier un nouveau guide et une carte touristique qui vous permettront de découvrir tous les recoins de notre territoire. Rendez-vous sur le site ou en flashant le QR code ci-contre pour créer votre guide de voyage personnalisé 100 % digital avec l'application STORYGUIDE !

[www.alteralpatourisme.com](http://www.alteralpatourisme.com)

Tél 04 50 22 40 31

Ou rendez-vous à l'accueil à l'entrée du Lac de La Balme

# C'est le printemps à Choisy !

Héllébore du jardin municipal : la première à fleurir sans crainte du froid persistant



Monsieur le moyen duc attend patiemment la naissance de la couvée : de mars à mai !

Les agneaux grandissent



Les petits de la chèvrerie se tiennent chaud...

